



Appel à projets RELIEF 2025

Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions
d'Enseignement supérieur Francophones

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
PROJETS DE COOPÉRATION
FRANCO-QUÉBÉCOIS-SUISSES-
BELGES

Document de cadrage de l'AAP
RELIEF

Contexte

Forts de coopérations durables, quatre établissements d'enseignement supérieur - l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et, depuis 2025, l'Université de Namur (UNamur) – forment le réseau RELIEF (Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions d'Enseignement supérieur Francophones), créé en 2018 par la signature d'une convention. Ces établissements membres partagent des valeurs et des caractéristiques communes comme l'ancrage territorial, la pluridisciplinarité, le rayonnement à l'international, l'attachement à un équilibre entre la recherche et la formation, la mobilité des étudiant·es et des membres du personnel et les liens avec les acteurs socio-économiques de leurs territoires respectifs.

Le réseau RELIEF collabore avec des universités partenaires en Afrique : l'Université Gaston Berger (UGB) et l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD) au Sénégal et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) au Burkina Faso. En juillet 2018, le réseau RELIEF a organisé un séminaire au Sénégal dont l'objectif était de renforcer les partenariats entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord sur la question des énergies renouvelables. Depuis, des enseignants et des étudiant·es de ces établissements participent régulièrement aux Écoles Internationales d'Été (EIE).

Le réseau vise à faciliter les contacts et les échanges entre les institutions partenaires membres et leurs réseaux respectifs, à valoriser une présence commune sur certains événements internationaux, à déployer des projets conjoints de qualité à l'international et en particulier dans le monde francophone et à augmenter la visibilité et le rayonnement des actions du réseau et de ses membres. L'activité phare de ce réseau est le développement des Écoles Internationales d'Été (EIE) qui portent sur plusieurs thématiques comme les énergies renouvelables, l'enseignement à l'ère du numérique ou encore l'eau douce et les bassins versants. Le réseau attache aussi beaucoup d'importance au développement des curricula communs de formation aboutissant à des doubles ou triples diplômes, à la mobilité des étudiant·es et des membres du personnel et à la mise en place de projets conjoints entre les établissements membres (projets de recherche, de coopération et d'échanges, cotutelle de thèse...).

Objectifs visés par l'appel à projets

L'appel à projets RELIEF vise à renforcer les coopérations scientifiques et académiques entre les quatre universités du réseau RELIEF en développant des projets nouveaux et inédits de coopération internationale.

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- a. Établir de nouvelles relations de coopération entre les quatre établissements membres;
- b. Développer et soutenir des projets conjoints de recherche et/ou de formation entre les quatre établissements membres ; en particulier des projets incluant de nouveaux outils de collaboration comme les cours en ligne ou hybrides, etc. ;
- c. Développer les coopérations au sein du monde francophone et en particulier avec l'Afrique francophone ;
- d. Développer la formation des membres du personnel.

NOTA BENE : Les projets de coopération conjoints déjà existants entre les quatre établissements membres sont éligibles à l'appel mais ils devront démontrer la consolidation, l'avancement et la nouveauté de leur projet auprès du jury. La liste des projets peut être consultée en cliquant [ici](#).

Exemple de projets éligibles (liste non exhaustive)

Voici quelques exemples de projets éligibles :

- Organisation de programmes courts ou intensifs (BIP, écoles d'été, staff week, colloque, séminaire de recherche...);
- Développement de modules de formation mutualisés (modules, cours ou semestres internationaux, doubles ou multi-diplômes...);
- Développement d'autres outils pédagogiques innovants communs (par exemple des outils de simulation globale, la réalisation de « jeux sérieux » ou supports d'enseignement à distance, COIL...);
- Codéveloppement, amorçage ou lancement de projets communs de recherche et de formation et/ou d'édition d'un ouvrage ou d'un numéro spécial d'une revue scientifique;
- Séjours d'immersion dans une université partenaire visant le partage d'expertise et le développement de compétences.

Critères d'éligibilité

Pour déposer un projet à cet appel, les critères suivants doivent être respectés :

- Être membre régulier du corps enseignant ou membre du personnel administratif d'un des quatre établissements membres du réseau RELIEF (UQTR, HES-SO, USMB, UNamur);
- Impliquer au moins deux établissements membres du réseau RELIEF. Le jury favorisera les projets mobilisant trois ou quatre établissements ou ambitionnant de réunir trois ou quatre institutions à court terme;
- S'engager à valoriser les résultats du projet en français;
- Durée maximale des projets : 12 mois (correspondant à l'année civile 2026).

Conditions de financement

Aide financière maximale par projet : un montant total de 7 500 € (ou équivalent) si le projet implique deux partenaires, 15 000 € (ou équivalent) si le projet implique trois partenaires ou 20 000 € (ou équivalent) si le projet implique quatre partenaires.

L'AAP RELIEF permet de demander un financement pouvant aller jusqu'à 5 000 € (ou équivalent) par établissement partenaire. Pour être admissible, votre projet doit réunir des membres du personnel d'au moins deux établissements du réseau RELIEF.

L'enveloppe budgétaire globale de l'AAP est prévue pour pouvoir financer 3 projets impliquant les quatre établissements partenaires. Les budgets liés aux projets doivent respecter les exigences administratives et financières des partenaires.

Pour les porteurs de projet et le personnel affiliés à l'USMB, à la HES-SO et à l'UNamur :

Il ne leur sera pas demandé de fournir un budget. L'équipe de coordination de cet AAP leur allouera un budget sur la base des livrables qu'ils se sont engagés à produire à l'issue du projet. À titre d'information, les barèmes de calcul appliqués pour permettre l'allocation des budgets prévisionnels sont présentés ci-dessous (Tableau 1 et tableau 2).

Tableau 1 : Barème financier - Mission

Montants maximums alloués par mission pour les séjours et les déplacements internationaux en fonction du pays de départ et de destination
(par personne)

Pays de départ	Pays de destination	Allocation quotidienne de séjour (repas + hébergement) *	Déplacement international ou intra-européen **	Montant maximal alloué par mission ***
France	Suisse	190 €	211 €	1 160 €
France	Belgique	150 €	309 €	1 210 €
France	Québec	190 €	1 000 €	2 330 €
Belgique	France	150 €	309 €	1 210 €
Belgique	Suisse	190 €	309 €	1 450 €
Belgique	Québec	190 €	1 000 €	2 330 €
Suisse	France	180 €	160 €	1 060 €
Suisse	Québec	180 €	1 094 €	2 355 €
Suisse	Belgique	180 €	321 €	1 400 €
Québec	France	170 €	1 000 €	2 190 €
Québec	Suisse	190 €	1 000 €	2 330 €
Québec	Belgique	170 €	1 000 €	2 190 €

*Pour l'UQTR, il s'agit d'une allocation maximale par jour. Pour les établissements européens, il s'agit d'une allocation forfaitaire par jour.

**Pour l'UQTR, il s'agit d'une allocation maximale qui inclut le billet d'avion, le transport aéroportuaire et les déplacements locaux. Pour les établissements européens, il s'agit d'une allocation forfaitaire (voyage standard).

***Montant maximal par mission alloué = Calcul sur la base d'un maximum de 5 jours d'activités + zéro, un ou deux jours de voyage selon la distance à parcourir.

Remarque : ces montants maximums alloués par mission n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des coûts liés à la mission, mais à donner un coup de pouce à sa réalisation.

Tableau 2 : Barème financier - Événements et activités Montants maximums alloués en fonction du type d'activités prévues et de la quantité de travail à réaliser
Organisation d'un événement (montant à verser par l'établissement organisateur) : • École internationale RELIEF • Séminaire RELIEF • Staff week RELIEF Forfait de 400 € par participant international accueilli. Pour être admissible à ce financement, l'événement doit accueillir un minimum de 10 participants internationaux issus des établissements membres du réseau. Ce forfait doit couvrir les frais d'organisation du programme, les déplacements locaux, quelques repas ou activités, etc. À noter que la formation doit être d'une durée de 20 heures minimum. Autres activités (montant à verser par l'établissement auquel appartient le porteur de projet) : • Création d'un module conjoint de formation en ligne ou autre outil innovant en matière de pédagogie • Mise en place d'un double ou multi-diplôme • Dépôt d'un projet européen de type INTERREG, ANR, Horizon Europe ou Erasmus+ Ces autres activités font l'objet d'un montant maximum alloué de 1000 € qui sera versé par l'établissement auquel appartient le porteur de projet. Ce montant peut servir à financer les dépenses annexes encourues par l'établissement porteur (déplacements internationaux exclus). Les dépenses éligibles et non éligibles sont détaillées dans le tableau 3. <i>Remarque : ces montants maximums alloués n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des coûts liés à ces activités, mais à donner un coup de pouce à leur mise en œuvre. Ces montants maximums alloués sont cumulables avec ceux qui correspondent aux déplacements internationaux (Tableau 1) dans la limite de l'enveloppe maximale établie.</i>

Pour les porteurs de projet et le personnel affiliés à l'UQTR :

Il leur sera demandé de déposer un budget à l'aide du modèle fourni (*disponible en cliquant [ICI](#)*) et de le transmettre par courriel à relief@uqtr.ca. L'équipe de coordination de cet AAP leur allouera un budget sur la base des dépenses prévues dans leur budget, dans la limite de l'enveloppe maximale établie. À titre d'information, les dépenses éligibles et non éligibles sont détaillées ci-dessous (Tableau 3).

Tableau 3 : Dépenses éligibles et non éligibles

Dépenses éligibles :

- Séjours (forfait repas et hébergement) et déplacements (frais de transport international ou intra-européen) - **dans le respect du barème financier indiqué dans le tableau 1** ;
- Petit matériel de communication ;
- Frais de conception et de production de matériel pédagogique ;
- Frais de développement et d'amélioration des supports de communication du réseau RELIEF ;
- Nombre d'heures, honoraires et gratifications de stages des personnes impliquées sur le projet en fonction des règles en vigueur dans chaque établissement (se renseigner auprès de votre établissement – cf. rubrique « liens et contacts ») ;
- Petits matériels informatiques en lien direct au projet (disque dur, clé USB, etc.).

Dépenses non-éligibles :

- Les frais d'émission de passeport, de visa, de vaccins, de médicaments, de tests PCR, etc. ;
- Les frais de téléphonie et d'Internet ;
- Frais d'équipement de bureau (ordinateur, imprimante, etc.) ;
- En fonction des établissements du réseau RELIEF, certaines dépenses de salaire et d'honoraires ne sont pas éligibles (se renseigner auprès de votre établissement – cf. rubrique « liens et contacts »).

Le barème financier indiqué dans le tableau 2 ne s'applique pas pour l'UQTR à moins qu'il ne soit intégré dans le budget déposé par les porteurs de projet affiliés à l'UQTR.

Pour plus d'informations, les porteurs de projet sont invités à communiquer aux référents RELIEF dans leurs établissements (cf. rubrique « liens et contacts »).

Critères d'évaluation

- Implication des quatre établissements membres du réseau RELIEF ;
- Originalité des collaborations proposées entre les 4 établissements membres ;
- Qualité et pertinence du projet ;
- Pérennité du projet au-delà de la période de soutien du réseau RELIEF.

Propriété intellectuelle

Chaque institution reste seule détentrice des droits de propriété intellectuelle générés antérieurement ou parallèlement à l'appel à projets RELIEF.

Lors de la réalisation d'un projet, chaque institution peut décider d'accorder aux autres une licence gratuite, non-exclusive, incessible d'utilisation des données et du matériel à des fins strictement non commerciales. Cette licence devrait être limitée aux activités réalisées dans le cadre et pour la durée du projet. En fonction des projets, les porteurs pourront établir un contrat définissant précisément les droits relatifs à la propriété intellectuelle dans chaque établissement selon les règles nationales en vigueur.

Sans préjudice des droits de tiers, les droits de propriété intellectuelle issus des résultats réalisés dans le cadre du réseau RELIEF, appartiennent en copropriété indivises aux institutions, au prorata de leur contribution inventive respective.

Chaque institution se réserve le droit d'utiliser les inventions conjointes à des fins académiques et de recherche non commerciale lors d'activités institutionnelles qui ne sont pas liées au réseau RELIEF.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets RELIEF : 25 août 2025
- Relance : semaine du 29 septembre 2025
- Clôture de l'appel à projets RELIEF : 6 novembre 2025
- Présentation des projets par leur porteur : chaque porteur de projet sera invité à présenter sa proposition en 5 minutes le **20 novembre, entre 15h et 15h30 (heure de France) / entre 9h et 9h30 (heure du Québec)**, devant les membres de la commission RELIEF lors d'une séance en ligne
- Communication des résultats : 19 décembre 2025
- Début des projets : 1er janvier 2026
- Fin des projets : au plus tard le 31 décembre 2026

Le dépôt des projets se fera en ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/v3qma9>

Obligation de communication

Les bénéficiaires de l'appel à projets RELIEF s'engagent à rédiger un court rapport à la fin de la période de financement mettant en avant les objectifs atteints par le projet et ses résultats.

Dans toutes les publications relatives au projet, les bénéficiaires devront mentionner le soutien de RELIEF. Le logo du réseau devra également figurer sur tous les supports de communication (prospectus, affiche, vidéo, articles, bannière, ...).

Liens et contacts

[USMB](#) / [UQTR](#) / [HES-SO](#) / [UNAMUR](#)

Contacts :

- UQTR : relief@uqtr.ca
- HES-SO : relief@hes-so.ch
- USMB : transfrontalier@univ-smb.fr
- UNamur : direction.sri@unamur.be